



N° 94 février 2024

# La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

## Scandale de Notre-Dame de Bétharram



Source : RTL Internet

« D'anciens élèves de Notre-Dame de Bétharram ont raconté les sévices qu'ils ont subis. Violences physiques, agressions sexuelles, viols, humiliations... Des récits glaçants ! »  
(voir page 3 le communiqué de la LP 64)

**Les coupables et leurs complices doivent être punis**

**Comme pour tous les crimes pédophiles commis au sein de l'Église**

**Les victimes doivent être indemnisées**

**L'Église doit payer, l'Église peut payer !**

**Cela concerne également les victimes de l'abbé Pierre,  
même si ses crimes sont jugés « imprescriptibles »**

**Prochains rendez-vous**

**Réunions décentralisées prévues à Massy, Étampes, Orsay... en avril et mai**

**AG des adhérents fin juin pour préparer le Congrès national**

**Nous vous enverrons toutes précisions utiles en temps et en heure**

## Le mot du président honoraire

Par Louis Couturier

### Contre l'oppression, pour la liberté : résister au totalitarisme macronien !

Donald Trump II, nouvellement investi, veut « nettoyer » Gaza et contraindre ses habitants à l'exil, annexer le Canada, le Groenland et Panama, tandis que son compère Elon Musk s'engage à « détruire l'État fédéral » et apporte son soutien à l'extrême droite allemande, entre autres.

Au mépris du droit des peuples et du droit international, Trump et Musk, les milliardaires décomplexés, ne s'autorisent plus aucune limite. Leurs émules français – Macron, Bayrou, Retailleau, Darmanin – ne s'en offusquent pas et aimeraient marcher sur leur pas. À coup de 49.3, ils viennent d'imposer le pire budget d'austérité de ces dernières années avec, entre autres, la suppression de 1,5 milliard pour l'enseignement supérieur et la recherche et de 200 millions pour l'éducation nationale

Ils rêvent de soumettre les syndicats, sommés de se réunir en « conclave » pour entériner la retraite à 64 ans, et de conformer « l'opinion publique » à leurs entreprises de casse sociale.

### Sous le corporatisme macronien, perce l'État policier :

- déportation et incarcération de militants indépendantistes Kanak,
- répression contre les syndicalistes en Martinique et en Guadeloupe,
- remise en cause du droit du sol à Mayotte (pour commencer),
- expulsion d'immigrés pour endiguer la « submersion »,
- projet de loi raciste sur « l'identité nationale »
- poursuite devant les tribunaux de syndicalistes, d'étudiants et lycéens,
- humoristes virés : après Guillaume Meurice, Merwane Benlazar.

### Le totalitarisme macronien, soutenu par l'extrême droite, est en marche...

Le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, remet en cause la liberté de conscience garantie par la loi de 1905, en prétendant interdire le voile à l'université et aux accompagnatrices de sorties scolaires.

Après l'abandon du SNU, le président Macron demande aux jeunes de s'engager dans les réserves de l'Armée.

Le Premier ministre, François Bayrou, pris en flagrant délit de mensonge, nie avoir eu connaissance des violences et des agressions sexuelles dans l'établissement privé catholique sous contrat Notre-Dame de Betharram.

La justice déclare « imprescriptibles » les crimes commis par l'abbé Pierre et déboute l'une des victimes de sa plainte

La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée a dans son ADN la lutte contre l'oppression et l'exploitation, contre les mesures de régression sociale et de restriction des libertés démocratiques (loi Séparatisme).

- **67 ans de loi Debré, ça suffit !**
- **67 ans de Vème République, ça suffit !**
- Place à un gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple !
- Élection au suffrage universel d'une Constituante libre et souveraine !

Pour aider cette résistance, la LP 91 poursuivra son action pour l'unité des laïques pour la défense de la loi de 1905 et de la liberté de conscience.

*Le 14 février 2025*

## Sommaire

Page 2	Le mot du président honoraire, par Louis Couturier – Sommaire
Page 3	Affaire Bétharram : communiqué de la fédération des Pyrénées Atlantiques de la LP
Pages 4 & 5	Le Congrès de LP 91 du 25 janvier 2025
Page 6	La fin du SNU ? et les « classes-défense », par Françoise Rousseau
Page 7	Laïcité et libertés fondamentales, par Nicole Cadène (pour la Vigie de la Laïcité)
Pages 8 & 9	Fin de vie : François Bayrou donne des gages aux opposants à l'aide à mourir
Pages 10 & 11	Les tronçonneuses contre la science, déclaration commune IRELP-FNLPA-AILP Qu'en est-il à l'Université Paris-Saclay aujourd'hui, par Patrick Boumier
Pages 12 à 14	La condition ouvrière au XIXème siècle, par Jean-Claude Loew
Page 15	Anne Pelletier dite Madeleine (1874-1939), par Françoise Rousseau
Page 16	Trésorerie – adhésion – abonnement

*N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur*



## Affaire Bétharram : communiqué de la fédération des Pyrénées Atlantiques de la Libre Pensée

Une des trois actions engagées collectivement par l'Association Internationale de Libre Pensée est **la lutte contre les crimes des Églises**. L'actualité met de nouveau en pleine lumière, les violences commises au sein de l'établissement d'enseignement privé catholique sous contrat de notre département, le collège-lycée Notre Dame de Bétharram.

Ce 12 février, plusieurs anciens élèves se sont réunis devant cet établissement pour dénoncer l'**omerta** autour des **agressions pédocriminelles, des violences sexuelles et des violences physiques** qui y ont eu lieu.

L'an dernier déjà nous apprenions le dépôt d'une vingtaine de plaintes auprès du procureur de la République et nous demandions justice. Nous savons maintenant que 112 plaintes ont été déposées pour des violences et agressions sexuelles remontant, pour certaines, à plusieurs décennies. **Comment ces violences ont-elles pu se perpétrer si longtemps dans un établissement privé recevant des fonds publics de l'État français, et alors que des plaintes étaient déposées ?**

Cette situation dramatique pour les victimes s'inscrit dans l'ensemble des crimes sexuels commis par l'église dont la « *Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église* » a montré l'ampleur : 330 000 victimes au niveau national.

Keith Porteous Wood, Porte-parole de l'Association Internationale de la Libre Pensée, rapporteur reconnu à l'ONU sur ces questions a fait exiger par la **Commission des Droits de l'Homme** en Assemblée plénière que le **gouvernement français réponde officiellement sur son action sur ces crimes commis en France**.

**Le Comité pour les droits des enfants** pointait notamment :

-« **le nombre disproportionnellement faible de condamnations pour des cas d'abus sexuels perpétrés par des membres du personnel religieux de l'Église catholique par rapport aux rapports sur l'ampleur des abus et le peu d'indemnités accordées aux victimes** ».

Il invitait **instamment** l'État partie à :

- **poursuivre ses efforts pour faire en sorte que tous les cas d'abus sexuels commis sur des enfants de moins de 18 ans soient signalés, fassent l'objet d'une enquête et donnent lieu à des poursuites, y compris les abus perpétrés par des personnes de confiance, telles que le personnel de l'Église catholique ;(...)**

- **garantir des voies de recours et un soutien appropriés aux enfants victimes d'abus sexuels et de veiller à ce qu'ils soient indemnisés de manière adéquate ;(...)**

- **mettre en œuvre les conclusions de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église et de l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation mises en place par les institutions religieuses et, si nécessaire, ouvrir une enquête indépendante menée par l'État sur ces violations ;(...)**

Les Gouvernements Macron successifs (Philippe, Castex, Borne) n'ont jamais répondu à cette demande internationale officielle.

Aujourd'hui, face aux déclarations accablantes de Médiapart, le député LFI Paul Vannier a interrogé à l'Assemblée Nationale, M. Bayrou, premier ministre (ancien ministre de l'Éducation nationale, député de la circonscription et président du Conseil départemental pendant 20 ans) qui a nié être au courant des violences commises à Notre Dame de Bétharram. De nouveaux documents publiés par plusieurs médias, le témoignage d'un juge saisi des viols à Bétharram qui affirme aujourd'hui : « *En 1998, j'ai confirmé à François Bayrou que les faits étaient patents et établis* »... remettent en cause les propos du premier ministre et affirment qu'il avait été informé. Si le premier ministre était au courant et a menti à la représentation nationale, **il doit démissionner**.

**Pour la Libre Pensée, justice et réparation doivent être rendues aux victimes.**

Une des questions qui est posée aujourd'hui est celle des réparations financières dues à ces victimes pour qu'elles puissent se reconstruire, en tout cas pour les aider à le faire, si cela est possible.

**L'Église doit et peut payer ces réparations.**

Ainsi le diocèse de Bayonne -sans compter les biens des diverses congrégations catholiques- dispose de 39,2 millions d'€ de patrimoine foncier et immobilier et de 30,3 millions d'€ de trésorerie (*Source : chiffres 2019 - Comptes des associations diocésaines, Complément d'Enquête, FNLP*).

**Toute la lumière doit être faite, les coupables jugés, les victimes reconnues dans leur droit et indemnisées.**

Pau le 13/02/2025

## Congrès de la LP 91 du 25 janvier 2025

**Étaient présents :** Jocelyne et Serge B, Philippe B, Louis C, Marie-Jeanne et Pierre D, Jean-Pierre G, Jean-François H, Martine L, Michel M, Alain P, Christophe R, Françoise et Daniel R, Brigitte et Alan S, Francis V, Alain V.

**Excusés :** Claude B, Frédéric B, Nathalie C, Pierrette C, Isabelle D'A, André D, Dominique D, Danièle D, Nicole G, Christine L...

**Invités :** Jean-Marc Schiappa, président de l'IRELP, et Patrick Boumier, astrophysicien, président du Cercle Rationaliste à l'université Paris-Saclay

**1/ Introduction de Jean-Marc Schiappa** sur la signification et les conséquences de l'élection de Donald Trump aux États-Unis (voir la Lettre de l'IRELP pour plus de détails).

« Trump est un aventurier dangereux mais la bourgeoisie des USA n'a pas d'autre alternative. Les premières mesures de Trump s'inscrivent dans la tentative de l'impérialisme US de reprendre la main sur l'économie mondiale (présence des poids lourds, Musk et GAFAM, à l'investiture). Expansionnisme illimité d'un côté et protectionnisme de l'autre (fermeture des frontières, taxes douanières). La Chine est désignée ennemie n° un (menace de guerre).

Il y a également le conflit avec l'Église catholique que Trump veut mettre au pas. Le pape est dans le viseur...

Deux échéances attendent les libres penseurs : le Congrès mondial en octobre à Grenoble et le Meeting à Jappy en décembre pour le 120<sup>ème</sup> anniversaire de la loi de 1905. »

Sont intervenus dans la discussion : Francis V, Philippe B, Françoise R, Patrick B et Louis C

**2/ Complément au rapport d'activité par Françoise Rousseau :**

« Comme en 2023, la LP 91 a participé en 2024 à de nombreux événements qui sont pour la plupart dans la continuité de nos actions. Je vais prendre quelques axes principaux, ne voulant pas être trop longue, je ne citerai pas tout mais il vous suffit de vous reporter à *La Raison 91* pour y retrouver l'ensemble de nos actions.

### **Contre la guerre :**

Lors de notre dernier congrès, la conférence de **Nicole Aurigny** sur l'insoumission et l'objection de conscience s'est avérée encore plus d'actualité. Les conflits armés s'intensifient, nous avons à plusieurs reprises réaffirmé nos positions :

- Pour l'Ukraine : « Ni OTAN, ni Poutine, ni Zelensky ! », arrêt des combats, arrêt des livraisons d'armes

- Pour la Palestine : Cessez-le-feu immédiat, levée du blocus de Gaza, arrêt des ventes d'armes à Israël. Sur ces exigences, nous avons participé à deux rassemblements à Massy dont un le 1<sup>er</sup> juin qui a regroupé plus de 300 personnes, seule manifestation de cette importance dans cette ville. Nous veillerons à ce que le cessez-le-feu proclamé le 19 janvier soit le premier pas

vers une paix durable et vers la reconnaissance des droits du peuple palestinien : droit au retour et fin de l'apartheid.

Comme chaque année, nous nous sommes rassemblés, toujours plus nombreux, le 11 novembre devant le monument pacifiste de Méréville avec nos amis de l'ARAC et du Mouvement de la Paix, rejoints par le comité PCF d'Étampes-Sud, contre toutes les guerres, pour la réhabilitation des Fusillés pour l'exemple.

Je n'oublie pas notre combat contre l'embrigadement de la jeunesse, pour l'abrogation du SNU et l'abandon des « classes défense ». Aux dernières nouvelles, le Sénat a supprimé les crédits pour le SNU jugé « trop coûteux et inefficace ». Les jeunes qui refusent massivement de s'y inscrire ne peuvent que s'en réjouir, tout comme leurs parents. Rien n'est pourtant gagné et Macron dans son discours de vœux aux armées demande aux jeunes de servir comme réservistes en prévision de conflits futurs. Le combat continue donc pour l'abandon définitif du SNU et des projets macroniens.

### **Contre les menées colonialistes de l'État français :**

Lors de notre rassemblement le 26 mai au cimetière de La Ferté-Alais pour honorer Maxime Lisbonne avec les Amis de la Commune de Paris, nous avons dénoncé la féroce répression dont est victime le peuple Kanak en Nouvelle-Calédonie suite à son refus de la modification unilatérale du code électoral visant à le rendre minoritaire dans son propre pays.

Nous avons signé la pétition exigeant la libération immédiate des militants indépendantistes Kanak déportés et emprisonnés à 17 000 km de chez eux. Ce sont des prisonniers politiques privés de leurs droits fondamentaux.

De la même façon, nous dénonçons la répression dont sont victimes les populations de la Martinique et de la Guadeloupe qui ne cessent de manifester contre la vie chère et l'exploitation.

### **Pour le droit de mourir dans la dignité :**

Suite aux débats parlementaires dans la précédente Assemblée nationale, un consensus avait pu se faire sur un texte portant à la fois sur les soins palliatifs et sur l'aide médicale à mourir. Mais le Premier ministre, François Bayrou, bon catholique, fidèle aux consignes papales, vient de demander que le texte soit scindé en deux pour opposer soins palliatifs et aide à mourir, à la grande satisfaction des représentants des différentes religions.

### **Pour la Constituante et la fin de la Vème République :**

Comme tous les ans, nous avons participé le 21 septembre à la Fête de la République organisée par la municipalité des Ulis, Fête qui rassemble de nombreuses associations dont la Ligue des Droits de l'Homme.

Notre porte-parole, Louis, y a fait un discours encore très apprécié.

### **Pour tous les fonds publics à la seule école de la République : l'école laïque :**

À notre AG du 29 juin, **Benoit Schneckenburger** est venu nous expliquer l'importance de la proposition faite par la Libre Pensée à toutes les organisations laïques pour un Plan de sortie du financement public de l'enseignement privé ce qui suppose comme préalable l'abrogation de la loi Debré pour laquelle nous combattons depuis le Serment de Vincennes en 1961.

Pour terminer, un mot sur le Cercle Rationaliste que nous avons contribué à mettre en place à l'université Paris-Saclay. Le débat contradictoire organisé le 5 avril opposant notre président, **Jean-Sébastien Pierre**, à Olivier Bonassies, co-auteur du livre « Dieu, la Science, les Preuves », a été un succès avec plus de 70 participants. La discussion a clairement fait apparaître les incohérences des affirmations de M. Bonassies et ses soutiens.

D'autres conférences sont envisagées sur le thème « Science et Foi » entre autres pour contrer le prosélytisme des Jésuites du Centre Teilhard de Chardin. Nous en serons totalement partie prenante. »

### **3/ Discussion et vote :**

Sont intervenus : Alain V, Louis C, Francis V, Alain P, Françoise R, Patrick B et Jean-Marc S.

Parmi les propositions et suggestions retenues :

- L'organisation d'un colloque sur les sujets suivants :

- le curé Jean Meslier (Alain Picaud),
- le conventionnel Jacob Dupont (Jean-Marc Schiappa),
- la Révolution de 1789 (Serge Bianchi),
- l'héliocentrisme (Patrick Boumier ?).

- La tenue d'une Réunion-débat en octobre à l'université Paris-Saclay sous l'égide du Cercle Rationaliste avec Stéphanie, cadre juridique à la Vigie de la Laïcité.

- Améliorer la présentation de *La Raison 91* pour la rendre plus attractive.

- Poursuivre l'utilisation des réseaux sociaux pour faire connaître la LP 91 et ses positions (voir en annexe le bilan établi par Francis V).

**Le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité.**

### **4/ Rapport de trésorerie par Martine Lelong :**

Après la présentation des comptes faite par Martine et le rapport de la commission de contrôle fait par Jean-Pierre G, **le quitus et le rapport de trésorerie ont été votés à l'unanimité.**

À noter que le montant de la cotisation pour 2025 n'a pas été augmenté et ceci depuis plusieurs années.

Concernant l'envoi de *La Raison 91* (bulletin papier), décision est prise de ne l'envoyer qu'aux adhérents qui le souhaitent ainsi qu'à des contacts de la LP 91 pour leur proposer l'adhésion. Il continuera à être envoyé (en couleur) par internet à tous les adhérents ainsi qu'aux amis de la LP 91.

### **5/ Élection des instances de la LP 91 :**

Ont été reconduits au Bureau à l'unanimité :

Françoise Rousseau, présidente  
Louis Couturier, président d'honneur  
Martine Lelong, trésorière  
Daniel Rousseau, secrétaire  
Alain Veysset, vice-président  
Jean-François Haffner, trésorier-adjoint  
Francis Valenti, site LP 91, réseaux sociaux  
Invités permanents : André Daudet et Jugurtha Néki

Ont été reconduits à la Commission de contrôle des comptes :

Marie-Jeanne Dubois  
Jean-Pierre Gentili  
Brigitte Swan

**Le Congrès s'est conclu par le traditionnel pot fraternel.**



## SNU... « classes-défense »... ou comment embrigader la jeunesse...

Par Françoise Rousseau

En janvier 2024, Gabriel Attal, le tout nouveau Premier ministre (qui ne va pas le rester longtemps) exprime la volonté du chef de l'État : en 2026, le SNU devra être généralisé, soit concerner une classe d'âge entière.

En juin, le ministère de l'Éducation nationale demande aux élèves des classes de seconde de choisir entre effectuer un stage ou s'inscrire au SNU. Le résultat attendu par les autorités n'est pas au rendez-vous... Les lycéens, aidés par les enseignants et avec l'appui de leurs parents préfèrent largement les stages. Lors de l'année scolaire 2023-2024, seulement 40 135 jeunes de 15 à 17 ans se sont inscrits au SNU : on est très loin de la « classe d'âge » !

Le 13 septembre 2024, la Cour des Comptes juge « le coût des séjours trop cher » et « la montée en charge à marche forcée source de fortes contraintes... » Bref, tout est à refaire et la Cour des Comptes requiert que le SNU fasse au moins l'objet d'un débat parlementaire, ce qui n'a pas été le cas depuis 2019, première année de la mise en œuvre du dispositif.

Dans un contexte de restrictions budgétaires tous azimuts, le Sénat vient de décider de supprimer les crédits alloués au SNU au prétexte qu'il est « trop cher et inefficace ». Trop onéreux certes, mais ce qui chagrine le plus les sénateurs c'est son manque d'attractivité. Non, les jeunes ne se précipitent pas dans ces séances dites de « cohésion ». Non, les jeunes n'aspirent pas à se lever aux aurores pour hisser les couleurs au garde-à-vous !

Ces jeunes qui refusent le SNU sont pourtant essentiels à la politique militariste du gouvernement Macron. Lors de ses vœux aux armées, le Président a déclaré vouloir « **proposer à notre jeunesse un engagement fort** » pour lui « **donner le choix de servir** ». Prenant acte de la mort programmée du SNU, Emmanuel Macron a demandé au gouvernement et à l'État-major des armées des propositions d'ici le mois de mai pour « **permettre à une jeunesse volontaire d'apprendre avec les armées et d'en renforcer les rangs.** »

« Nous devons mieux détecter les volontaires, **les former et être capable de les mobiliser le jour venu en renfort des armées en métropole ou ailleurs** » explique-t-il. « Après l'armée de métier, c'est la réserve de professionnels qu'il nous faut à présent mobiliser, en appui, en appoint. »

Le but est encore plus clairement affirmé : le SNU présenté comme un enjeu sociétal de cohésion de la jeunesse, c'est fini ! Il s'agit de former des futurs combattants pour « la réserve », au cas où... dans le contexte actuel où s'engage une course aux armements (413 milliards pour le budget militaire) et où se multiplient les risques de conflits armés en Europe et ailleurs.

Comme nous avons combattu pour exiger l'abrogation du SNU, la Libre Pensée, solidaire de la jeunesse, combattra ce nouveau projet et toute forme d'embrigadement avec l'Union Pacifiste et toutes les organisations membres du collectif « Non au SNU ».

### Qu'est-ce qu'une « classe-défense » ?

Il en existe une dizaine dans le département de l'Essonne. Ces « classes-défense » ont été instaurées par une convention cadre entre le ministère des Armées et le ministère de l'Éducation nationale en 2015, sous la présidence de François Hollande. Elles sont présentées comme un « projet pédagogique » (sic) interdisciplinaire et pluriannuel, mené à l'initiative d'une équipe enseignante avec une « unité militaire marraine » dans le cadre de l'enseignement de la défense. L'armée intervient donc directement auprès des élèves !

Exemple d'une « journée découverte de la Défense nationale » organisée en octobre 2024 dans un collège de l'Essonne : thèmes abordés par le lieutenant-colonel en charge de la présentation :

- contexte actuel de la Défense et les raisons de son existence
- les OPEX et OPINT ainsi que le rôle des armées
- les autres acteurs de la Défense

- les valeurs et les engagements de la Défense

(le tout bien éloigné du programme initial d'éducation morale et citoyenne dispensé par les professeurs de collège !)



Chaque année, une journée dédiée aux classes-défense est organisée sur la base militaire de Montlhéry pour sensibiliser les collégiens et lycéens aux questions de défense, de sécurité nationale mais aussi pour « renforcer le lien Armée-Nation »... En mai 2024, les 10 classes-défense de l'Essonne y ont participé, avec salut aux couleurs, témoignage d'un « blessé au combat » (la France serait-elle en guerre ?) et entités militaires présentes.

Même si ces classes-défense sont peu nombreuses (au plan national : 475 sur 240 000 classes environ et 11 875 élèves concernés), elles font partie d'un système, avec le SNU, visant à embrigader la jeunesse. C'est pourquoi la Libre Pensée se prononce contre leur reconduction.

## **Laïcité et libertés fondamentales : la Vigie de la laïcité rappelle les limites des prérogatives ministérielles**

Le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, a affirmé dans plusieurs médias que, pour « protéger la laïcité », il fallait « interdire le port du voile à l'université et lors des sorties scolaires ».

La Vigie de la Laïcité s'étonne qu'un ministre de l'Intérieur puisse s'exprimer de manière aussi affirmative sur un sujet qui ne relève pas de son champ de compétence, mais de celui de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La Vigie de la Laïcité constate que le ministre de l'Intérieur méconnaît le principe de laïcité, puisque ses propositions vont à l'encontre de ce principe, qui est une valeur constitutionnelle. En effet, la laïcité suppose la neutralité des seuls acteurs exerçant un service public, et ce, dans le but de garantir l'égalité et la liberté de chacun, dès lors qu'aucun trouble n'est causé. Contrairement à ce qu'affirme le ministre, la loi de 2004 ne concerne pas uniquement l'intérieur de l'école. Elle s'applique aux élèves en situation d'élèves, que ce soit dans l'école ou en dehors, par exemple lors des sorties scolaires.

La loi de 2004 impose une forte discrétion (interdiction des signes et tenues religieux ostensibles) uniquement aux élèves, car il a été jugé nécessaire de préserver les enfants et adolescents de toute influence excessive lors de l'apprentissage des bases du savoir, afin de leur permettre de développer librement leur esprit critique.

La Vigie de la Laïcité rappelle au ministre que les parents d'élèves ne peuvent être interdits d'accompagner une sortie scolaire simplement en raison du port d'un signe religieux ostensible. Par ailleurs, le Conseil d'État a déjà précisé, dans son étude de

l'assemblée générale du 19 décembre 2013, que les parents d'élèves, n'exerçant pas un service public, ne sont donc pas soumis à l'obligation de neutralité qui s'impose aux agents de ce service. En effet, les parents accompagnateurs ne font qu'aider ponctuellement et bénévolement, par exemple pour garantir la sécurité des élèves lors des trajets (montées dans les bus, traversées de rues), et ne peuvent, en aucun cas, exercer des fonctions telles que commenter un tableau dans un musée. Ce rôle incombe aux professeurs, qui, eux, sont soumis à un strict devoir de neutralité. Si un parent adopte un comportement prosélyte ou perturbe de quelque manière que ce soit le bon déroulement de la sortie, sa participation peut déjà lui être interdite.

Enfin, il est important de rappeler que la commission Stasi, à l'origine de la loi de 2004, n'a jamais voulu que celle-ci s'applique à l'université. Cette loi trouve sa justification dans la préservation d'un espace d'apprentissage pour des élèves mineurs (sauf exception). La Vigie de la Laïcité souligne que vouloir étendre la neutralité ou l'interdiction de certains signes bien au-delà de ce que prévoit la loi et en s'opposant à la loi du 9 décembre 1905, ce n'est pas « protéger » la laïcité. La laïcité assure la liberté de conscience, comme le stipule l'article 1er de la loi de 1905.

Les mesures prônées par le ministre de l'Intérieur ne feraient qu'encourager l'assignation à une identité, renforcer les replis communautaires et provoquer le retrait de la communauté éducative républicaine et du monde universitaire. Cela va à l'encontre de l'objectif de cohésion sociale et de société commune que nous aspirons à réaliser.

### **Jean Baubérot-Vincent : soutien à notre collègue, pionnier de la sociologie de la laïcité**

La Vigie de la laïcité a pris connaissance d'un article publié dans la revue *Franc Tireur* à propos de Jean Baubérot-Vincent. Cet article, peu courageusement écrit sous pseudonyme est clairement à charge, mensonger et diffamatoire.

Jean Baubérot-Vincent, membre de notre association, bénéficie du soutien total de l'ensemble du conseil d'administration de la Vigie de la laïcité face à cette tentative de déstabilisation.

La revue *Franc Tireur*, dont les méthodes manquent décidément de déontologie journalistique, s'est déjà illustrée dans le passé par des attaques similaires envers des partisans et des acteurs de la laïcité respectueux du droit et de la loi du 9 décembre 1905. Alors que nous célébrons cette année les 120 ans de cette loi fondatrice, il est regrettable de constater que cette publication préfère attiser les passions plutôt que de s'appuyer sur la raison, en contradiction flagrante avec sa devise autoproclamée.

La laïcité ne doit pas être idéologisée ni instrumentalisée au service d'une entreprise réactionnaire. Elle mérite d'être défendue avec rigueur et impartialité, loin des approximations de chroniqueurs méconnaissant son histoire, son droit et sa pratique concrète.

Jean Baubérot-Vincent est un universitaire reconnu, ayant consacré sa carrière à l'étude et à la défense de la laïcité. Chercheur de premier plan, il a été titulaire de la chaire d'histoire et sociologie du protestantisme (1978-1990), puis de la chaire d'histoire et sociologie de la laïcité (1991-2007) à l'École pratique des hautes études, dont il est aujourd'hui président d'honneur et professeur émérite (...)

La Vigie de la laïcité s'indigne de cette attaque et renouvelle son engagement dans la défense d'une laïcité éclairée, respectueuse de ses principes fondateurs et de celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

## Fin de vie : François Bayrou donne des gages aux opposants à l'aide à mourir

« C'est une nouvelle péripétie dans le long débat sur la légalisation de l'aide à mourir. François Bayrou veut scinder en deux le projet de loi discuté au printemps 2024 : d'un côté les soins palliatifs, de l'autre l'aide à mourir, avec la possibilité que le deuxième volet ne se concrétise pas (...) »

Il y a deux lectures possibles à l'annonce de François Bayrou. L'une est politicienne. Après avoir donné quelques gages au Parti socialiste pour éviter une censure, il se tourne désormais vers la droite, en particulier vers son ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau. Catholique pratiquant, ce dernier est un fervent opposant, de longue date, à toute légalisation de l'aide à mourir ou de l'euthanasie.

Une autre possibilité est que le choix de François Bayrou soit dicté par des convictions personnelles. Lui aussi catholique revendiqué, le premier ministre s'est plusieurs fois exprimé sans ambages sur le su-

jet. Sa position est parfaitement alignée sur celle des milieux catholiques traditionalistes : légaliser l'aide à mourir reviendrait à créer « un service public pour donner la mort », a-t-il déclaré au *Figaro* en 2023. En 2001, dans *La Croix*, il employait ces mêmes mots, précisant qu'il y voyait une « profanation », car « il y a en nous quelque chose de plus grand que nous »

Extraits d'une publication de Mediapart  
du 22 janvier

*Cette décision de François Bayrou risque de reporter l'examen de la loi « aux calendes grecques ». Elle suscite de nombreuses réactions indignées, y compris dans sa propre majorité.*

*Vous trouverez ci-dessous le communiqué de l'ADMD (association pour le droit de mourir dans la dignité) et ci-contre le communiqué du **Pacte progressiste Fin de vie** dont fait partie la Libre Pensée.*

### **Le Premier ministre en pleine illumination mystique : Non, François Bayrou, on ne pratique pas l'euthanasie « pour faire plaisir » ou parce qu'on « est mal dans sa peau »**

Hier soir, sur LCI, face à Darius Rochebin, le Premier ministre a présenté son opposition à une loi de liberté qui permettra à ceux qui le souhaitent de bénéficier d'une aide active à mourir par des arguments relevant de mensonges ou d'illuminations mystiques.

Ainsi donc, François Bayrou est opposé à l'aide active à mourir car, selon lui, l'être humain ne meurt pas. « De l'autre côté », il nous parlerait et nous influencerait encore.

Par ailleurs, il croit savoir qu'un enfant trisomique, « pour faire plaisir » à ses parents malades et mourant, demanderait à bénéficier d'une aide active à mourir, « parce qu'il est très gentil ».

En outre, en Belgique, on euthanasierait des adolescents au motif « qu'ils seraient mal dans leur peau ».

François Bayrou a confondu son rôle de Premier ministre de notre République laïque avec celui de prêcheur d'une congrégation religieuse.

Il serait temps que le Premier ministre de la France retrouve la raison, travaille les sujets de société, laisse de côté ses croyances religieuses et s'intéresse enfin à l'intérêt général des Français.

Non, monsieur le Premier ministre, l'aide active à mourir

telle qu'elle est pratiquée dans sept pays d'Europe, onze états des États-Unis d'Amérique, deux états d'Amérique du Sud, six états d'Australie, n'est pas la porte ouverte à n'importe quoi.

En revanche, confondre sa mission au service de la République française avec un militantisme religieux est une faute impardonnable au regard des 67 millions de Français.

Il est temps que cessent ces propos dignes de brèves de comptoir et que le président de la République rappelle son Premier ministre à sa charge.

Communiqué de l'ADMD du 28 janvier 2025



**ASSOCIATION  
POUR LE DROIT  
DE MOURIR DANS  
LA DIGNITÉ.**

## Communiqué de presse Pacte progressiste Fin de vie (22 janvier 2025) Lettre ouverte à Monsieur le Premier Ministre, François Bayrou

Nous, membres du Pacte progressiste Fin de vie, réagissons à l'annonce du projet de scission du texte législatif qui reviendrait à porter devant le Parlement non pas une mais deux propositions : une portant sur les soins palliatifs et l'autre sur l'aide à mourir.

Jusqu'alors, le sujet d'évolution de la loi fin de vie, porté par le Président de la République, après une Convention citoyenne organisée par le CESE, après un long temps de réflexion, était pensé comme englobant les soins palliatifs et l'aide à mourir. Les ministres Agnès Firmin Le Bodo, puis Catherine Vautrin ont chacune porté et défendu ce projet de loi global sur la fin de vie visant à remettre le patient au centre des décisions, d'optimiser l'articulation entre soins curatifs et palliatifs, et de permettre, dans des conditions strictement encadrées, d'avoir accès à l'aide à mourir. À son tour, l'ancien Premier Ministre M. Michel Barnier s'apprêtait également à porter devant l'Assemblée un projet de loi complet début février.

Pourquoi ce texte législatif ne peut qu'être un texte global ? Parce que d'une part, les soins palliatifs et l'aide à mourir sont complémentaires et non antinomiques comme on aimerait parfois nous le faire croire. Une personne en situation de fin de vie doit pouvoir avoir accès aux soins palliatifs, elle doit pouvoir aussi avoir accès, si les conditions sont réunies et qu'elle en fait la demande, à l'aide à mourir. Les deux accompagnements sont complémentaires. Cette complémentarité s'observe dans tous les pays du monde qui ont légalisé une forme d'aide active à mourir, où elle se pratique très souvent au sortir des soins palliatifs (95% des cas en Oregon), en coordination avec les soins palliatifs (50% des cas en Belgique) voire même dans les unités de soins palliatifs (5,5% des cas en Belgique).

Il n'y a donc qu'en France, aux dires d'une poignée de palliativistes, qu'il y aurait une incompatibilité entre ces deux soins de fin de vie ? D'autre

part, les soins palliatifs font l'unanimité. Tout le monde est favorable à leur développement, au fait que chaque personne dont l'état de santé le nécessite, dans tous les territoires, doit pouvoir y avoir accès pour voir ses souffrances prises en charge lorsque cela est possible. Personne, dans le débat public n'a dit le contraire. Les soins palliatifs ont besoin de moyens financiers pérennes ! C'est là qu'on attend l'engagement du gouvernement.

Enfin, la Convention citoyenne sur la fin de vie a rendu ses conclusions en avril 2023. Le projet de loi avait alors été annoncé « avant l'été » puis « avant Noël », c'est finalement le 27 mai 2024 qu'il a été présenté en séance publique devant l'Assemblée nationale... dont les travaux ont finalement été interrompus par la dissolution du mois de juin alors que la partie du projet de loi portant sur les soins palliatifs et l'article définissant l'aide à mourir avaient été discutés et votés.

Après les sondages, la Convention citoyenne, les travaux engagés par les parlementaires, les 235 députés signataires de la proposition de loi de M. Falorni reprenant le texte législatif stoppé en juin... tout montre que la grande majorité de la société est prête et attend ce nouveau droit cadré par les élus de la République. Scinder artificiellement le texte législatif se ferait donc en dépit des travaux engagés et serait encore chronophage alors que certains de nos concitoyens se trouvent en souffrance et sans solution en France.

Nous, membres du Pacte, souhaitons et demandons la reprise des travaux au plus vite, et l'examen d'un projet de loi unique qui permette enfin à nos députés et sénateurs de pouvoir poursuivre les travaux entamés et voter la nécessaire évolution de la loi.

Jonathan Denis,  
président de l'ADMD  
et Matthias Savignac, président MGEN  
Porte-parole du Pacte Progressiste Fin de vie

### À propos du Pacte progressiste sur la fin de vie

30 organisations de la société civile (*dont la Libre Pensée*) ont décidé de s'allier pour constituer une force progressiste et républicaine afin de faire évoluer le cadre légal sur la fin de vie, avec une ambition forte : que chaque personne soit effectivement égale en droit et libre de ses choix.

De par l'hétérogénéité des organisations qu'il fédère et sa position, le Pacte progressiste sur la fin de vie entend dépasser les oppositions souvent montrées du doigt : les soins palliatifs et l'aide active à mourir sont complémentaires et non antagonistes.

Pour les organisations membres du Pacte progressiste, il est nécessaire que la capacité des patients à exercer leur liberté de choix soit enfin reconnue.

Ces organisations, de composition et d'horizons très divers, se retrouvent sur la base de valeurs et de convictions communes.

Elles représentent au total plusieurs millions de Français : membres, adhérents, militants ou clients de ces différentes structures.

## Les tronçonneuses contre la science (déclaration commune IRELP-FNLP-AILP)

Un vent mauvais souffle sur la liberté de l'enseignement et de la recherche. Aux **États-Unis**, **Donald Trump** et ses alliés, au premier rang desquels **Elon Musk**, supposé héraut du rationalisme et de la liberté d'expression, se sont lancés dans une **croisade contre les libertés académiques** : intimidation, diffamation, définancements massifs, licenciements sont à l'ordre du jour, tant dans les universités que dans les laboratoires, tant contre les sciences sociales que contre la recherche biomédicale. En **Argentine**, la tronçonneuse de **Javier Milei** s'appête à couper net la majorité des universités du pays, punies pour leur supposée hostilité au régime et vouées à la faillite si les provinces du pays n'acceptent pas de les reprendre sous leur houlette.

Mais l'**Atlantique** n'arrête pas ce vent : en **Angleterre** et au **Pays de Galles**, une crise budgétaire délibérément provoquée par les politiques gouvernementales met à genoux les universités du pays, qui devront se livrer plus encore à des donneurs d'ordre privés, rehausser encore un peu plus leurs frais d'inscription déjà prohibitifs, et fermer les départements dont les productions scientifiques ne peuvent pas être captées par les intérêts particuliers.

**Le définancement des universités est une attaque contre la liberté académique**, dont l'exercice suppose une indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques, financiers et religieux, avec les garanties budgétaires que cela implique. En **France**, la situation n'est pas meilleure : la France a connu vingt années de **définancement**, vingt années aussi de **coup d'État bureaucratique permanent**, d'assujettissement à des standards statistiques conçus par des technocrates ignorant tout de la production et de la transmission des connaissances.

### Macron contre la liberté académique

Depuis cinq ans, cette campagne d'étranglement s'accompagne d'une guerre médiatique contre ceux qu'**Emmanuel Macron** qualifiait en juin 2020 « d'universitaires coupables » qui « cassent la République en deux » : la science, c'est l'anti-France. **Dès 2020, la Libre Pensée a dénoncé cette chasse aux sorcières digne des croisades de l'entre-deux-guerres contre le « bolchévisme culturel ».**

Les ministres **Jean-Michel Blanquer** et **Frédérique Vidal** ont largement repris cette antienne, relayée sur les chaînes d'information en continue par divers éditorialistes cléricaux ainsi que par quelques renégats de l'universalisme, promouvant un athéisme bourgeois, autoritaire et fermé à la contradiction : un athéisme contre la science. En leur temps, la Libre Pensée avait expressément dénoncé cette chasse aux sorcières.

La situation dure et s'aggrave au point que de nombreux universitaires sont aujourd'hui intimidés et menacés par des groupuscules chauffés à blanc par cette rhétorique anti-académique. La dernière affaire en date, en **février 2025**, a vu une universitaire de **Toulon (Var)** bénéficier de la protection fonctionnelle de

son université face aux menaces de nervis d'extrême-droite, tandis que le gouvernement se refuse à intervenir pour défendre ses fonctionnaires.

### Science et rationalité, au coeur de la crise démocratique

Telles **Trump**, **Musk** ou **Milei**, les classes dirigeantes françaises, radicalisées dans leur logique de guerre, s'épanchent à longueur de journées contre la science et contre la liberté académique. L'idée même que la dispute argumentée puisse être soumise à d'autres normes que celle d'un *clash* sur les réseaux sociaux est une menace pour leur mainmise. Nous avons déjà expliqué qu'en France en particulier, le **césarisme électif** connaît aujourd'hui une période de crise paroxystique, dont il tente de s'extraire par la radicalisation – ce qui vaut à la France de **nombreuses mises en garde contre la restriction des libertés publiques**.

Cette crise paroxystique va de pair avec un **réveil démocratique** et l'avènement d'une **nouvelle culture politique**, dont la gestation se nourrit des savoirs partagés, remis en débat, interrogés ; elle se nourrit aussi de la volonté de décider librement, c'est-à-dire en se faisant son idée par soi-même, par **l'information, l'éducation, la méthode**. Pour le dire autrement : elle se nourrit du **libre examen** et d'une démarche libre-penseuse (qu'elle ne se définisse pas toujours dans ces termes ne change pas grand-chose à l'affaire).

Cette démarche tâtonnante reproduit à l'échelle individuelle celle de la recherche scientifique ; la recherche scientifique, en retour, peut nourrir le nouvel espace public démocratique en gestation. Elle peut le nourrir de contenus, elle peut le nourrir d'une méthode, elle peut enfin le nourrir d'un courage : **le courage de douter, d'écouter, de partager. La Libre Pensée est l'organisation qui promeut ce courage, et qui défend l'idée qu'il y a un pacte entre la démocratie et la science**. Sans ce pacte, il n'y a pas de liberté académique. Non seulement la science peut concourir au renouveau démocratique, mais elle le doit. La république des savants est la répétition générale de la démocratie réelle. Mais elle en est aussi la condition préalable, et c'est bien cela qui lui vaut la vindicte de tous les **Jupiters** de la finance.

**La Libre Pensée a payé assez cher pour le savoir : l'interrogation critique illimitée est odieuse à tous les pouvoirs tentés par l'absolutisme**. Aucune caste engagée dans une fuite en avant autoritaire ne supportera l'idée d'une quête lente, inquiète, contradictoire et pluraliste par laquelle cheminent des gens que ne relie aucun intérêt immédiat, si ce n'est la poursuite de la vérité.

### La guerre française contre l'Université et la recherche

La nouvelle vague de **prédation de l'État** français par les intérêts privés s'est accompagnée d'un tour de vis bureaucratique, qui noie les citoyens et les agents publics sous une montagne de formalités et de dispositifs normatifs étrangers aux missions d'intérêt général

que les services publics doivent accomplir. Que cet assujettissement à des normes absurdes se fasse généralement au nom de la simplification ajoute une dose supplémentaire de cynisme à cette potion déjà fortement antidémocratique. Cela est vrai de tous les services publics français, mais à part l'hôpital, aucun n'est allé aussi loin dans le mélange de dérégulation et d'hyper-bureaucratization que le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Depuis vingt ans, étape par étape, la prédation de l'université et de la recherche par les intérêts financiers avance : dans le rêve des « réformateurs », une majorité d'universités paupérisées, délabrées et saturées accueilleront le rebut des écoles privées lucratives appartenant à de grands groupes dirigés – qui s'en étonnera encore ? – par d'anciens ministres et autres recteurs. Dans le même temps, quelques universités d'excellence formeront des « clusters » « innovants » et « compétitifs » capables de vendre leurs diplômes à prix d'or sur un marché des frais d'inscription dérégulés, tout en multipliant les partenariats scientifiques avec le secteur industriel.

Dans un tel programme, il n'y a pas de place pour le principe de coopération et d'ouverture qui sous-tend l'exercice de la liberté académique. Il n'y a pas de place non plus pour une institution-clef de la politique scientifique de la **République** : le CNRS, qui est aujourd'hui, en partie contre la volonté de ses dirigeants, le principal trait d'union entre des universités que tout doit opposer.

C'est à cette aune qu'il faut comprendre le *salto mortale* de la direction du CNRS, qui a tenté d'impo-

ser la scission de ses activités entre un secteur définancé, représentant 75 % des laboratoires, et un secteur d'élite, les *keylabs* (25% de l'ensemble), gardant l'accès aux subsides du CNRS. La mobilisation des scientifiques et universitaires a été suffisamment forte pour contraindre les « réformateurs » à une pause tactique, un « moratoire », destiné à leur offrir la possibilité de diviser les opposants en retournant certains d'entre eux. Les efforts du gouvernement devraient se concentrer sur les **présidences des grands centres universitaires de province**, qu'on achètera en leur promettant quelques *keylabs* de plus, qu'il sera toujours temps de leur reprendre dans quelques années.

**Nul n'est dupe, et nul ne doit l'être.** Par ce recul tactique, le combat pour la liberté académique vient de remporter une première victoire symbolique, qu'il faut maintenant convertir en victoire politique réelle :

***Abandon définitif  
des projets de démantèlement du CNRS !***

***Abrogation des lois anti-académiques  
de 2007, 2013 et 2020 !***

***Liberté pour la recherche !  
Liberté pour l'université !***

***Solidarité internationale  
avec les scientifiques menacés !***

Pour information :

Motion de défiance PDG CNRS

<https://framaforms.org/motion-de-defiance-pdg-cnrs-1736518552>

### **Qu'en est-il à l'Université Paris-Saclay aujourd'hui ?**

*Par Patrick Boumier, astrophysicien, syndicaliste et président du Cercle rationaliste à Paris-Saclay*

La période actuelle est transitoire, avec un établissement toujours dans une phase dite expérimentale (EPE : établissement public expérimental). La phase EPE avait été permise par une ordonnance relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. À Orsay-Saclay, l'EPE s'est construit notamment sur la disparition de l'université Paris-Sud, via un montage complexe incluant deux autres universités (Évry et Versailles-St Quentin en Yvelines).

La tentative de 2024 de sortir de l'EPE de façon précipitée, pour aller vers un Grand établissement \*, s'est, en effet, soldée par un vibrant échec, avec la défaite de la présidence sortante aux élections universitaires de Paris-Saclay. L'établissement s'est retrouvé sous administration provisoire. Après une période un peu chaotique, l'administrateur provisoire lui-même s'est déclaré candidat à la présidence. L'expérimentation s'appliquerait donc aussi à la notion de conflit d'intérêt...

Élu quelque temps plus tard, le président ex-administrateur reprend la même politique que sa prédécesseuse, avec l'objectif affiché d'arriver le plus vite possible au Grand établissement. L'enjeu dépasse Paris-Saclay : pour le gouvernement et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il s'agit de transformer tous les établissements publics universitaires en Grand établissement. Quoi de plus embêtant que les statuts et les codes, lorsque l'on veut des « chefs de file » locaux, autonomes, capables d'engranger de nombreuses ressources propres auprès de « généreux » donateurs ou investisseurs, attendant en retour que le choix du contenu des formations universitaires et des sujets de recherche leur revienne.

Les libertés académiques sont menacées et la formation de la jeunesse est en grand danger. Organisons-nous pour défendre les missions des universités publiques et des organismes nationaux de recherche.

À bas l'obscurantisme !

---

\* Un Grand établissement (GE) possède des statuts adaptables qui permettent, notamment, de déroger au code de l'Éducation. Une fois décidés, il est très difficile de faire évoluer les statuts d'un GE, étant donné la composition de leur Conseil d'administration.

## C'était hier : la condition ouvrière au XIXème siècle

par Jean-Claude Loew

Nul ne fut plus sombre et plus cruel que le XIXème siècle. Les hommes, les femmes, les enfants travaillaient 14 à 15 heures par jour pour des salaires de misère ; après une journée de labeur ils ne changeaient pas de linge parce qu'ils n'en avaient pas.

Dans les villes industrielles ils sont entassés par famille de 5 à 6 personnes, parfois deux familles dans une chambre de 3 à 4 m<sup>2</sup>, chambre humide mal éclairée, mal aérée ou bien sous les toits dans des greniers trop froids en hiver, trop chauds en été. Dans certains ateliers les enfants restent 16 à 17 heures debout chaque jour dans une pièce fermée sans pouvoir changer de place ou d'attitude ; ce n'est pas un travail à la tâche c'est une torture qu'on inflige à ces enfants de 6 à 8 ans, mal nourris, mal vêtus, obligés de parcourir dès 5 heures du matin avec leurs parents la longue marche qui les sépare des ateliers à laquelle s'ajoute le retour des mêmes ateliers, il n'existe aucune possibilité de transport individuel ou collectif.

L'historien célestin Bouglé (1870-1940) donne la description suivante : «il faut les voir arriver chaque matin en ville et en partir chaque soir, il y a parmi eux une multitude de femmes, pâles, maigres, marchant pieds nus dans la boue ... et un nombre considérable de jeunes enfants couverts de haillons tout gras d'huile tombé sur eux pendant qu'ils travaillaient » il en résulte une mortalité infantile excessivement élevée. La misère est telle que la plupart des parents voit périr leur enfant parfois avec indifférence, ces enfants sont décimés dès leur première enfance par 2 maladies, le catarrhe pulmonaire pendant les froids d'hiver et la diarrhée

durant l'été, surmenage précoce et sous-alimentation continue, ont pour résultats de fabriquer des êtres physiquement mutilés pour la vie ; ce travail pénible également dénoncé par Emile Zola dans *Germinal*, provoque un taux de mortalité plus élevé dans la classe ouvrière que dans les autres classes sociales, avec un taux d'espérance de vie de 30 ans pour la classe ouvrière et de 50 à 60 pour la bourgeoisie.

Economistes, moralistes, patrons ne manquaient pas de bonnes raisons pour justifier l'emploi des enfants en bas âges, ils soutenaient puisque les parents étaient eux-mêmes à l'atelier, à l'usine ou à la mine, le mieux était d'y employer aussi les enfants que personne n'aurait pu garder. Dans les mines les enfants sont employés à tirer des wagons remplis de charbon qui en raison de leur petite taille parcouraient des tunnels étroits. Plusieurs vont mourir ou subir les blessures graves, sans avoir droit à aucune assurance et à des soins quasiment inexistantes ou trop chers pour les modestes revenus des parents.

Lorsque les mineurs de fond parlent de la mine ils la décrivent comme l'enfer, il y a tout d'abord leur environnement très humide et des températures étouffantes pouvant atteindre 50 degrés. Les accidents de travail sont légion, colonne vertébrale brisée par les efforts brutaux, amputations dues aux courroies des machines, asphyxies par coup de grisou, écrasements par éboulements, noyades pas inondations. Dans l'industrie textile les travailleurs ne sont pas mieux lotis, maladies respiratoires dues aux floconnages et à la poussière ; intoxication au plomb, au mercure, à l'arsenic, au phosphore, au chlore. Dans les fonderies, brûlures de la peau dues à la galvanoplastie répandue dans une époque obsédée par la dorure. La législation en matière d'accidents de travail est inexistante, l'encadrement médical très insuffisant et l'hospitalisation une fin sans issue. La transformation du capitalisme en France avec de nouveaux systèmes de production qui permettent d'augmenter la fabrication n'améliorent en rien les conditions de travail des ouvriers et les rendent plus pénibles encore. L'arbitraire de l'autorité, les règlements intérieurs unilatéraux que l'ouvrier est contraint d'accepter donnent lieu à de nombreux abus ; citons simplement



quelques cas : le règlement des usines du Creusot permettait d'infliger 50 francs d'amende à un ouvrier pour n'avoir pas dénoncé un camarade qui avait osé ouvrir une fenêtre pour prendre l'air bien qu'il travaille par des températures par 30 à 40 degrés ; les hommes, les femmes et les enfants ne sont pas autorisés à envoyer chercher de l'eau pour se rafraîchir, il est même interdit de se laver et de siffler pendant le travail sous peine d'amende !

La loi de 1834, loi dite des pauvres ne fait qu'accentuer la politique anti sociale à l'égard de la classe ouvrière, c'est le capitalisme industriel maître du parlement qui a fait voter cette loi qui blesse les pauvres encore plus profondément. Les indigents valides sont restreints à un régime de prison, séparés de leur famille, la grande industrie a abaissé le niveau d'existence des uns et n'a pas élevé celui des autres, elle n'a qu'un but produire toujours d'avantage fusse au prix de sacrifices humains dans une société organisée en classes où l'état met son autorité au service des intérêts particuliers. L'inertie est telle que les misères humaines restent ignorées, elles n'ont pas assez d'éclat pour émouvoir l'imagination et pourtant une mortalité effroyable sévissait dans certains quartiers ouvriers, par exemple à Lille dans le quartier saint sauveur, 20 700 enfants sur 21 000 mourraient avant l'âge de 5 ans. Il faut rappeler quelques aspects de la mentalité des biens pensants de cette époque qui trop bien informés pour nier la réalité de certaines misères et de certaines injustices, se tirer d'affaire en remettant à la providence le soin d'accorder aux victimes les compensations sociales indispensables, écoutons l'historien et académicien Charles de Montalembert (1810/1870) royaliste et ardent catholique défenseur de la liberté de l'enseignement « résigne toi à la pauvreté laborieuse et tu seras récompensé et dédommagé éternellement ».

Louis Veillot (1813/1883) journaliste et catholique intégriste : « il est nécessaire qu'il y ait des hommes qui travaillent beaucoup et qui vivent chétivement, la misère est la loi d'une partie de la société, c'est la loi de dieu à laquelle il faut bien se soumettre, la société a besoin d'esclaves ».

Jean casimir Périer (1777/1832) président du Conseil de 1831 à 1832 : « la religion vous dit souffrez, souffrez avec humilité, patience et espérance en regardant dieu qui vous attend et vous récompensera, la société actuelle reposant sur les bases les plus justes ne saurait être améliorée ».

Quant à l'église elle s'accorde fort bien de la misère, elle en a besoin pour se faire valoir ; ainsi au Carême de Rodez en 1889 l'évêque Pierre Giraud (1781/1850) déclare : « éteindre la misère et la mendicité est une question d'économie politique dont nous n'avons pas à nous occuper ».

PIE IX (1792/1878) par son syllabus en 1864 déclare la guerre à la liberté de conscience et à la démocratie et apporte une nouvelle fois la preuve

que l'église est profondément réactionnaire et totalitaire ; chaque fois que les notions de liberté, de solidarité progressent le peuple en est dessaisi par le couple monarchie église qui impose l'ordre moral. Par-delà les antagonismes individuels de travailleur à travailleur et les oppositions de corporation à corporation, une même révolte rapproche les êtres humains qui souffrent des mêmes maux. Une « âme collective » palpite parmi ces masses révoltées contre la misère et l'injustice entraînées par une commune résistance. Le rejet de la « charité chrétienne » conduit à l'apparition des mutuelles, des coopératives et du syndicalisme. L'aspiration à la démocratie en même temps que la fracture avec l'Église s'accroît, la misère et la souffrance ressenties en commun a uni les ouvriers, leur colère individuelle se fonde en mouvement de révolte collective, une nouvelle classe est née.

Le mouvement ouvrier s'exprime par des grèves dont la violence est le signe de la révolte ouvrière. Si les grèves sont officieusement tolérées la réponse est néanmoins toujours répressive depuis la loi Le chapelier (1754/1794) de 1791 (la coalition ouvrière) est interdite.

Le code pénal de Napoléon 1<sup>er</sup> en 1810 qualifie la participation à une coalition ouvrière de « délit » passible d'amende et de prison, la loi du 15 mars 1849 sous la présidence de Napoléon III (1808/1873) confirme l'interdiction, il s'agit de contrôler la classe ouvrière pour l'empêcher de s'organiser. Les grèves sont très violemment réprimées, au besoin par l'armée qui n'hésite pas à tirer dans la foule, ainsi la révolte des canuts à Lyon en 1831 se finit dans un bain de sang avec près de 200 morts. Le XIX<sup>ème</sup> siècle est un siècle de lutte marqué par 3 révolutions 1830, 1848, 1871. En juillet 1830 en réponse aux ordonnances de Charles X (1757/1836) les Parisiens se soulèvent et mettent fin à la seconde restauration, la monarchie lui succède avec à sa tête Louis-Philippe 1<sup>er</sup> (1773/1850) le bilan humain de cette révolution dite des 3 glorieuses aura duré 3 jours et fait au moins 950 morts et 4000 blessés. En février 1848, après 3 jours d'émeutes qui ont fait 500 morts et 500 blessés la révolution met un terme définitif à la royauté française.

Renversée la monarchie laisse la place à la deuxième république Louis Napoléon Bonaparte en obtient la présidence. Le peuple fête la république et croit en ses principes mais rapidement de nouvelles limitations apparaîtront concernant la liberté de la presse et le suffrage universel, tandis que le droit au travail sera vite abandonné, le 23 juin 1848 éclatent à paris de violentes émeutes dues à la pénurie alimentaire et au chômage provoqué par la fermetures des ateliers nationaux, la répression menée par le général Cavaignac (1802/1857) sera terrible, en l'espace de 3 jours elle fait des milliers de morts chez les insurgés, entre 4 et 5 000 morts se-



lon les historiens, auxquels s'ajoutent 1500 fusillés sans jugement, 2 500 arrestations, 11 000 condamnations à la prison ou la déportation en Algérie, les forces gouvernementales perdent environ 1600 hommes.

Parmi les grandes dates du mouvement ouvrier la Commune de Paris tient une place bien particulière, dernière révolution du XIX<sup>ème</sup> c'est aussi la première tentative de prise en main de leur destin par les ouvriers qui se traduit par une guerre atroce qui oppose des Français à des Français sous l'œil bienveillant de l'occupant allemand, qui suite à la défaite de Napoléon III à Sedan, encerclait Paris. Adolphe Thiers (1797/1877) chef du gouvernement exilé à Versailles et qui se croit un grand homme de guerre trouve l'occasion de mener une campagne militaire contre des civils et de livrer bataille à des Français. Les communards, 80% ouvriers et artisans développent un programme socialiste et fédéraliste. Ils prennent le drapeau rouge et organisent l'économie au profit des travailleurs et instaurent avant Jules Ferry l'enseignement gratuit, obligatoire et laïc.

Mais les troupes versaillaises les obligent à mobiliser leur énergie pour la guerre, à 20 000 contre 130 000, Varlin (1839/1871), Vallès (1832/1885), Louise Michel (1830/1905) et leurs amis sont enfoncés, les versaillais organisent du 22 au 28 mai un véritable carnage qui reste dans les mémoires sous le nom « de la semaine sanglante » qui fit des milliers de victimes, on ne sait exactement combien d'hommes, de femmes et d'enfants furent massacrés, on peut sans doute avancer le chiffre de 33 000 victimes. Dans les jours qui suivent 38000 personnes sont arrêtées dont 400 finiront au bagne de Nouvelle Calédonie. Grande insurrection ouvrière, la Commune désavouée par les classes possédantes mêmes libérales est revendiquée par le mouvement ouvrier, syndical en particulier. En consultant les traces laissées par les militants, en relisant leurs appels, leurs tracts apparaissent les raisons des progrès qui marquent les étapes du mouvement ouvrier.

Pendant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle, les générations ouvrières se sont formées grâce à leur volonté de culture personnelle et sans que les institutions n'aient rien fait pour cela. Utiliser le témoignage des militants, raviver leurs visages effacés n'est-ce pas le plus sûr moyen de rendre à l'histoire ouvrière sa signification ?

Dans son livre : « cléricisme moderne et mouvement ouvrier (éditions libertaires) » mon camarade et ami Marc Prévotel, ingénieur, syndicaliste, libre penseur, aujourd'hui disparu, écrivait : « dans nos sociétés on observe depuis la nuit des temps une division du travail entre les religions qui sont toutes des entreprises d'abrutissement de l'humanité et l'état, les premiers s'efforçant de maintenir les sujets dans leur statut d'opprimés qui espèrent une vie meilleure dans un prétendu au-delà, le second contrôlant les profits pour le plus grand bien de la classe dominante ». Analyse très lucide lorsque l'on sait qu'à ce jour, en France, près de 10 millions d'êtres humains vivent sous le seuil de pauvreté, que 300 000 dorment dans la rue dont plusieurs milliers d'enfants dont certains âgés de moins de trois ans (source UNICEF et Fédération des acteurs sociaux). Selon Eurostat, avoir vu son taux de pauvreté fortement augmenté entre 2015 et 2023, passant de 13% à 15,4%. Hier ne devient il pas la réalité d'aujourd'hui ?

Jean-Claude LOEW  
novembre 2024

#### SOURCES :

- Célestin Bouvier (1870/1940) sociologue, Histoire du mouvement ouvrier tome 1 (1948)
- Edouard Dolleans (1877/1954) historien, Histoire du mouvement ouvrier tome 2 (1949)
- Alphone Herr (1871/1925) syndicaliste CGT, le mouvement socialiste (1919)
- Georges Vidalenc (1885/1967) syndicaliste, historien, Aspect du mouvement syndical français (1953)
- Jacques Rougerie (1922/2012) historien, Histoire de la commune de Paris
- Fernand Rude (1910/1990) historien, Le mouvement ouvrier à Lyon
- Daniel Mothé (1924) Journal d'un ouvrier
- Marc Prévotel (1933/2010) ingénieur, syndicaliste, libre penseur, Cléricisme moderne et mouvement ouvrier
- Michel Collinet (1904/1977) professeur agrégé de mathématiques, Essai sur la condition ouvrière, 1900-1950

## Anne Pelletier dite Madeleine (1874-1939)

Par Françoise Rousseau

Pourquoi une rue à son nom à Gif sur Yvette ? Et qui fut cette femme ?

Tout d'abord, Madeleine Pelletier a été la première femme française médecin diplômée en psychiatrie en 1903. Et ce ne fut pas chose facile puisqu'un an auparavant, il lui avait été interdit de se présenter à l'examen au prétexte que « ce concours était réservé aux personnes jouissant de leurs droits politiques ». Les femmes n'ayant pas le droit de vote à cette époque, elle en fut exclue.

Ce fut sa première bataille politique mais pas la dernière ! Elle participa de fait à tous les combats pour l'émancipation humaine au début du XXème siècle, pour le droit des femmes à l'avortement, contre l'institution familiale encadrée par le Code Napoléon, etc. Antimilitariste, elle s'investit dans le

Mouvement contre la guerre impérialiste dès 1932.

Et surtout, Madeleine Pelletier est une militante féministe radicale, ce que lui reprochent les féministes actuelles car elle prononce aussi pour le malthusianisme. Son principal roman « La femme vierge » est tout un programme... Sa tenue (les pantalons), son audace (conduire une voiture dans les années 20), sa vie à Gif sur Yvette où elle recueille tous les animaux abandonnés qu'elle trouve, lui valurent de fortes inimitiés. À tel point qu'elle fut accusée en 1939 d'avoir procédé à un avortement (accusation fautive, elle fut relaxée) mais elle mourut internée dans un asile d'aliénés à Epinay sur Orge.

Son nom donné à une rue de Gif sur Yvette où elle vécut longtemps est une reconnaissance méritée pour ce médecin militante de la cause féministe.



**Ouvrage collectif (FNLP-IRELP) animé par Christian Eyschen**  
*à commander à la LP 91*

Et pour continuer à enrichir votre bibliothèque, cet ouvrage très important : *La Libre Pensée dans la Résistance* :

« La Libre Pensée dans la Résistance n'a, à notre connaissance, jamais été conté dans un livre. En lisant un grand nombre d'ouvrages sur le sujet, les propos laudateurs pour les Catholiques Résistants sont légion, surtout pour tenter de faire oublier le rôle réel de l'Épiscopat catholique dans la Collaboration avec les Nazis.

Celui qui, cyniquement, a été le plus franc, fut sans doute le Milicien Touvier quand il a dit (en substance) à son procès : « L'Église suivait le Maréchal, je suivais l'Église, je suivais donc le Maréchal » qui suivait les Nazis.

Nous traitons de toutes ces questions dans cet ouvrage. »

## La Libre Pensée dans la Résistance



Ouvrage collectif animé par Christian Eyschen

Les Éditions Libertaires



## La page trésorerie

### Pour adhérer à la LP 91 (montants votés lors du dernier Congrès)

- Adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris abonnement à *La Raison 91*) : 72 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 72 € + 13 € = 85 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 72 € + 15 € = 87 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 72 € + 13 € + 15 € = 100 €

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

*J'autorise la Fédération Nationale de la Libre Pensée à traiter informatiquement les données personnelles que je lui transmets*

Fait le .....Signature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :

LP 91 chez Françoise Rousseau, 3 place d'Allemagne 91300 Massy

**Adresse courriel de la LP 91 : [librepensee91@gmail.com](mailto:librepensee91@gmail.com)**

*En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.*



**Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 15 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Fait le .....Signature



Ont participé à la réalisation de ce numéro : Patrick Boumier, Louis Couturier, André Daudet, Jean-Claude Loew, Françoise et Daniel Rousseau, Jean-Marc Schiappa.

**Fédération nationale de la Libre Pensée**

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : [www.fnlp.fr](http://www.fnlp.fr)

**Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à [www.fnlp.fr](http://www.fnlp.fr)**